



DÉPARTEMENT FORMATION FÉDÉRALE
La formation des bénévoles au service du Tir sportif

FORMATION CONTINUE DES CADRES BÉNÉVOLES CALENDRIER NATIONAL 2015-2016

Version du 01.09.2015

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

38, rue Brunel - 75017 Paris - Tél. : 01 58 05 45 45 - Télécopie : 01 55 37 99 93 - www.fftir.org

Formation continue des cadres bénévoles

Calendrier national 2015-2016

Le département formation fédérale vous présente les formations continues des cadres bénévoles ouvertes au niveau national pour la saison 2015-2016.

Intitulé	Lieu	Durée	Date	Prérequis*	Responsable	État**
Unité de formation alternance et tutorat	Fleury-les-Aubrais	16 heures	7 et 8 novembre 2015	Entraîneurs 1 ^{er} degré ou membres des équipes techniques régionales	Frédéric Lamolle (06 13 93 91 72) et Sylvie Raybaut (06 10 31 23 05)	Clôturée
Certificat de spécialité Arbalète field	Libourne	16 heures	14 et 15 novembre 2015	Initiateurs de club	Jaques Brulet (06 16 33 43 55)	Clôturée
Unité de formation adaptation du matériel et réglage des détentes	Alençon	7 heures	27 novembre 2015	Initiateurs de club	Patrick Biebuyck (06 87 21 74 33)	Clôturée
Unité de formation simulateur de tir (Scatt)	Poitiers	20 heures	4 au 6 décembre 2015	Initiateurs de club	Jean-François Roselier (06 80 18 90 07)	Clôturée
Certificat de spécialité Accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir	Pont-du-Château	20 heures	4 au 6 mars 2016	Initiateurs de club	Isabelle Burgot (06 10 43 44 93) et Marie-Claire Gallet (06 82 94 08 53)	Inscriptions ouvertes
Unité de formation apprendre à concevoir des exercices en fonction du public	Strasbourg	20 heures	18 au 20 mars 2016	Initiateurs de club	Martine Guépin (06 14 58 78 43)	Inscriptions ouvertes
Certificat de spécialité Tir sportif de vitesse	Dettwiller	20 heures	23 et 24 avril 2016	Initiateurs de club	Stéphane Quertinier (06 08 45 17 84)	Inscriptions ouvertes

* Vérifier dans les fiches individuelles de présentation des actions les possibilités éventuelles de dérogation.

** La colonne « état » du présent document est actualisée régulièrement en fonction de l'avancement de la formation (en cours d'élaboration, inscriptions ouvertes, inscriptions closes, formation terminée, reportée ou annulée). D'autres formations sont susceptibles d'être ouvertes au cours de la saison.

Modalités pratiques :

Frais pédagogiques : ils s'élèvent à 100 € par stagiaire à régler lors de l'inscription par chèque à l'ordre de la FFTir.

Hébergement et restauration : la FFTir propose et prend à sa charge un hébergement en chambre simple en hôtel. La restauration pendant le stage est à la charge de la FFTir.

Frais de déplacement : ils sont à la charge des stagiaires. Les clubs et les ligues peuvent cependant participer à ces frais selon leurs propres modalités. Des aides sont en effet attribuables pour la formation de l'encadrement technique lors des demandes annuelles dans le cadre des subventions du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

Coupon-réponse à retourner à la FFTir 38, rue Brunel 75017 PARIS

à l'attention d'Annick Collignon (secrétariat formation fédérale) : acollignon@fftir.org

-----✂-----

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Diplôme : _____

Souhaite participer à la formation :

Unité de formation alternance et tutorat

Certificat de spécialité Arbalète field

Unité de formation adaptation du matériel et réglage des détentes

Unité de formation simulateur de tir (Scatt)

Certificat de spécialité accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir

Unité de formation apprendre à concevoir des exercices en fonction du public

Certificat de spécialité Tir sportif de vitesse

Hébergement souhaité :

Unité de formation alternance et tutorat

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accéder à la fonction de tuteur et d'organiser l'alternance dans le cadre des formations fédérales (animateur et initiateur de club, entraîneur fédéral, CQP).

Dates : le stage se déroule du samedi 7 au dimanche 8 novembre 2015.

Lieu : Centre de tir régional – 150, rue des Fossés 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Tél. : 02 38 83 50 62.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 7 novembre 2015 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 8 novembre 2015 de 9 h 00 à 16 h 00.

L'alternance entre des regroupements sur des temps de formation et des temps de pratique en club est une obligation qui est au cœur des nouveaux dispositifs de formation. Comprendre les enjeux de l'alternance et se former à la fonction de tuteur est devenu une nécessité, mais c'est surtout une opportunité pour améliorer les dispositifs de formation existants et pour valoriser les compétences et l'expérience des formateurs au sein des clubs.

Les thèmes développés :

- le contexte et les concepts clés de l'alternance,
- l'organisation de l'alternance et du tutorat (expérimentation des outils),
- la formation de tuteur avec une mise en pratique.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis.

Prérequis : le Brevet fédéral d'entraîneur 1^{er} degré est exigible à l'inscription (cette action faisant partie du dispositif de formation continue, la formation est également ouverte aux membres des équipes techniques régionales et formateurs investis dans la formation de cadres après accord du RFL ou du CTIR).

Date limite d'inscription : 16 octobre 2015.

Formateurs : Frédéric Lamolle et Sylvie Raybaut.

Certificat de spécialité Arbalète field

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement du tir à l'Arbalète field.

Dates : le stage se déroule les samedi 14 et dimanche 15 novembre 2015.

Lieu : Tir Sportif Libourne – 26, rue de l'Housteauneuf 33500 LIBOURNE

Tél. : 05 57 51 95 93.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive des candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- samedi 14 novembre 2015 de 9 h 00 à 18 h 30,
- dimanche 15 novembre 2015 de 8 h 30 à 16 h 30.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des participants,
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- le règlement IAU et les différentes disciplines (Arbalète match/Arbalète field),
- la sécurité spécifique aux arbalètes (législative, réglementaire et opérationnelle),
- la notion de balistique extérieure,
- les notions indispensables à la réalisation des cordes et des flèches,
- rappel sur les bases du fonctionnement physiologique et psychologique de l'être humain (entraînement, alimentation, repos),
- rappel des fondamentaux du tir debout,
- rappel des outils pédagogiques du formateur,
- rappel sur l'organisation d'un programme d'entraînement, d'une séance, d'un exercice,
- rappel des règles d'arbitrage,
- application au tir en salle,
- mise en situation et évaluation des stagiaires,
- évaluation des stagiaires à l'encadrement de tirs en extérieur (IR900),
- questionnaire écrit sur le contenu du stage.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à l'Arbalète field équipé pour le tir en salle, ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique de l'Arbalète field en compétition et possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement de la discipline Arbalète field soutenu par le club support. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 16 octobre 2015.

Formateurs : Jacques Brulet.

Unité de formation adaptation du matériel et réglage des détentes

Objectif : s'approprier les compétences théoriques et pratique permettant de régler tout type de détente et d'adapter le matériel à la morphologie.

Dates : le stage se déroule le vendredi 27 novembre 2015.

Lieu : Maison départementale des sports – 61 bis, avenue de Basingstoke 61000 ALENÇON
Tél. : 02 33 80 27 40

Frais hébergement : les frais d'hébergement (possibilité d'être hébergé pour la nuit du 26 au 27 novembre) et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 27 novembre 2015 de 9 h 30 à 16 h 30.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10, 25 ou 50 m (carabine ou pistolet) ou du matériel de club (pour les ateliers de réglage des détentes) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 30 octobre 2015.

Formateur : Patrick Biebuyck.

Unité de formation simulateur de tir (Scatt)

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'utiliser un simulateur de tir de type Scatt.

Dates : le stage se déroule du vendredi 4 au dimanche 6 décembre 2015.

Lieu : FL-TOP – 39, route de la Casette 86000 POITIERS

Tél. : 05 49 54 51 54.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 4 décembre 2015 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 5 décembre 2015 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 6 décembre 2015 de 9 h 00 à 16 h 00.

Les thèmes développés :

- intérêts dans l'entraînement actuel et lien avec la technique de tir,
- principe général de fonctionnement (théorie et pratique) :
 - installation et fonctions du capteur ;
 - analyse des fonctionnalités les plus intéressantes.

Mise en œuvre du simulateur tout au long de la formation par le biais d'exercices pratiques sur une population de tireurs d'un collectif national Cadets, ainsi que sur le groupe de stagiaires.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre simulateur de tir de type Scatt, ainsi que leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet) et leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 8 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 6 novembre 2015.

Formateur : Jean-François Roselier.

Certificat de spécialité accueil des publics en situation de handicap dans les clubs de tir

Objectif : s'approprier les compétences permettant d'accueillir et d'encadrer dans le cadre de la découverte et de l'initiation les personnes en situation de handicap.

Dates : le stage se déroule du vendredi 4 au dimanche 6 mars 2016.

Lieu : Club de tir Castelpontin – Chemin des Vioux 63430 PONT-DU-CHÂTEAU
Tél. : 04 73 68 88 99.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 4 mars 2016 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 5 mars 2016 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 6 mars 2016 de 9 h 00 à 16 h 00.

Le programme de la formation est articulé en Unités de compétences (UC) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation, tant du point de vue théorique que pratique. Une partie du programme sera réalisée en auto formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type « FOAD ». Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (pédagogie pratique, technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur ne doit pas être abordé, puisque ce sujet a déjà été traité lors de la formation initiale.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline,
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique,
- UC3 : compétences à faire découvrir la discipline,
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage,
- UC5 : compétence à organiser une compétition.

Les thèmes développés :

- l'approche globale du handicap,
- le contexte institutionnel (sportif et en lien avec le handicap) pour trouver les bons partenaires et mener à bien des projets,
- l'accueil,
- l'adaptation des installations et du matériel pédagogique,
- organisation des apprentissages,
- les différents types de pratiques loisir, compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national (selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 5 février 2016.

Formateurs : Isabelle Burgot et Marie-Claire Gallet.

Unité de formation apprendre à concevoir des exercices en fonction du public

Objectif : le thème principal de cette action de formation continue est centré sur la conception et la mise en œuvre des exercices techniques et pédagogiques.

Dates : le stage se déroule du vendredi 18 au dimanche 20 mars 2016.

Lieu : Creps de Strasbourg – 4, allée du Sommerhof 67200 STRASBOURG
Tél. : 03 88 10 47 67.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles et munitions sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel :

- vendredi 18 mars 2016 de 14 h 00 à 18 h 00,
- samedi 19 mars 2016 de 9 h 00 à 18 h 00,
- dimanche 20 mars 2016 de 9 h 00 à 16 h 00.

Les thèmes développés :

- comment définir le public et détecter les différents niveaux ?
- comment classer et revisiter les connaissances sur les différentes thématiques ?
- comment concevoir des exercices (théorie et pratique) ?
- comment insérer les exercices dans une séance et dans une planification ?

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir à 10 m (carabine ou pistolet), ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : le stage est ouvert seulement à 12 personnes. Les places seront attribuées selon l'ordre d'arrivée des dossiers possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur de club).

Prérequis : le Brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'inscription, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 19 février 2016.

Formateur : Martine Guépin.

Certificat de spécialité Tir sportif de vitesse

Objectif : s'approprier les compétences permettant l'encadrement des disciplines Tir sportif de vitesse.

Dates : le stage se déroule du samedi 23 au dimanche 24 avril 2016.

Lieu : Dettwiller.

Frais hébergement : les frais d'hébergement et de repas sont pris en charge par la FFTir. Les coordonnées de l'hôtel seront indiquées sur la convocation définitive pour les candidats retenus.

Frais pédagogiques : le montant des frais pour l'ensemble de la formation est fixé à 100 € (règlement à l'ordre de la FFTir à envoyer par chèque lors de l'inscription).

Frais fournitures : les cibles sont fournies par la FFTir.

Frais de rassemblement : à la charge des stagiaires.

Programme prévisionnel : le programme de la formation est articulé en UC (Unités de compétences) faisant référence à plusieurs thèmes qui devront être développés lors de la formation tant du point de vue théorique que pratique.

Une partie du programme sera réalisée en auto-formation (envoi de documents en amont du stage) ou en formation de type "FOAD" (Formation ouverte et à distance). Des débats et des évaluations formatives viendront renforcer et fixer l'acquisition des compétences. Le programme a trait principalement à la connaissance et l'enseignement de la discipline (technique et sécurité spécifiques) ; le rôle institutionnel du formateur étant similaire à celui de l'animateur et de l'initiateur de club.

Les différentes UC :

- UC1 : compétences à promouvoir la discipline ;
- UC2 : compétences à organiser la sécurité de la pratique et des pratiquants ;
- UC3 : compétences à faire découvrir et initier la discipline ;
- UC4 : compétences à organiser un apprentissage ;
- UC5 : compétences à organiser une compétition.

Matériel requis : les stagiaires sont priés de venir avec leur propre matériel de tir, ainsi que leur passeport formateur pour validation de la formation continue.

Critères de sélection : 12 places sont ouvertes au niveau national. Seront retenus en priorité les formateurs ayant une antériorité dans la pratique du TSV en compétition et possédant les prérequis (photocopie du diplôme d'initiateur).

Prérequis : le brevet fédéral d'initiateur est exigible à l'entrée en formation, cette formation faisant partie du dispositif de formation continue des initiateurs. Le candidat doit joindre à son dossier d'inscription un projet personnel d'encadrement. Toutefois, il existe une possibilité d'accès pour les animateurs après dérogation et accord donné par le Responsable Formation de Ligue (RFL), suite à l'engagement d'inscription à la prochaine formation d'initiateur.

Date limite d'inscription : 18 mars 2016.

Formateur : Stéphane QUERTINIER.